COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019

Excusé (e)s : Luc MAHO, Marie BOUFFAUT, Gwendoline HILLION, Mickaël JOUANNO, Valérie BRIENT

Absente : Aorélian LE BOT

Le procès verbal de la séance du 6 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

I-DOSSIER EN COURS

TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

➔ Avancement du chantier : la dalle sera coulée dans les prochaines semaines

➔ Délibération : convention avec Morbihan Energies pour le passage d'une ligne sous terraine :

Morbihan Energies prévoit de créer une ligne électrique sous terraine sur la parcelle ZP 21.
Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de passage de cette ligne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** la convention de passage
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention et tous les documents liés à cette affaire

PARK LIAMM

➔ Avancement du chantier : Le terrassement et les réseaux d'eaux usées, pluviales et potable sont terminés laissant place aux travaux d'empierrement. Morbihan Energies interviendra ensuite avec la réalisation des réseaux souples (basse tension, éclairage public et télécom).
L'avancement des travaux a permis de programmer le rebornage des lots 14 à 18 semaine 42. Pour mémoire ces lots ont du être modifiés à cause d'une présence importante de roche.
La fin des travaux est prévue début décembre, la mise en vente sera donc lancée au même moment.

➔ Délibération conventions de contribution Morbihan Energies :
L'aménagement de l'espace résidentiel Park Liamm situé Rue de Bellevue comprend des travaux d'électricité et de télécom.

Le 28 août écoulé, Morbihan Energies a adressé les conventions des contributions suivantes :

	Montant € HT	Part Morbihan Energie	Part commune	
			en euros	en %
Desserte interne	**61 400,00 €**	30 700,00 €	**30 700,00 €**	50%
Extension réseau éclairage public	**7 100,00 €**	2 130,00 €	**4 970,00 €**	70%
Matériel extension éclairage public	**19 700,00 €**	5 910,00 €	**13 790,00 €**	70%
Pose de fourreaux Télécom	**40 500,00 €**	-	**40 500,00 €**	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

-DE VALIDER lesdites conventions

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions ainsi que tous les documents liés à cette affaire

II- VOIRIE

Des travaux sont programmés cet automne au Fosse pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie.
Aussi, la création d'un chemin piétonnier à Gueltas, route de Quelven est à l'étude.

III –AFFAIRES DIVERSES

- Circulation : Il est rappelé qu'un arrêté municipal du 25 juillet 2019 interdit la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels et notamment sur les chemins de randonnées et sur la voie romaine. La gendarmerie a été sollicitée pour effectuer des contrôles.

- Recensement de la population : la commune recrute trois personnes motivées et disponibles pour recenser la population du 16 janvier au 15 février 2020. Les candidatures sont à déposer en mairie.

La séance est levée à 21h30.